



Le terrain d'exercices pour blindés de la place d'armes de Thoune englobe des mares, des étangs, des buissons et des terrains vagues, qui constituent des habitats attrayants pour les oiseaux nicheurs et migrateurs, ainsi que pour les amphibiens, les reptiles, les insectes et la flore.

Dix années de relevés sur les terrains militaires

armasuisse Immobilier est un des plus grands propriétaires fonciers de Suisse. Les zones militaires ne sont pas un paradis en soi, et les conflits d'intérêts n'y manquent pas. Pourtant, armasuisse dispose, sur ses terrains, d'une part considérable de milieux naturels dignes de protection et pratique une gestion active de l'environnement. Par rapport à la moyenne suisse, on trouve sur les terrains militaires trois fois plus de milieux naturels dignes de protection.

Le monitoring de la biodiversité du DDPS (Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports) documente depuis 2012 la présence d'oiseaux nicheurs et de plantes vasculaires sur les 26 plus grandes zones militaires de notre pays (places d'armes, aérodromes et places de tir). La Station ornithologique organise à cet égard les recensements des oiseaux nicheurs, qui ont lieu tous les deux ans sur 34 carrés kilométriques.

Grande variété d'habitats

Les terrains d'armasuisse sont répartis sur toute la Suisse. C'est pourquoi ces milieux sont variés et vont d'une zone aéroportuaire totalement nue du Plateau suisse aux places d'armes richement structurées du Jura en passant par les places de tir de vallées alpines isolées. La végétation y est donc variée, de même que la palette des oiseaux nicheurs. Durant la seule période 2020/21, par exemple, 122 espèces d'oiseaux nicheurs ont été recensées sur les 34 carrés kilométriques. Pour évaluer la composition spécifique, le projet de surveillance coordonné par le bureau Hintermann & Weber AG se fonde également sur des données comparatives acquises grâce au Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD) dans un paysage « normal ».

Pas plus riches en espèces, mais ...

Les résultats montrent que le nombre moyen d'espèces d'oiseaux nicheurs

recensées sur les terrains militaires ne diffère guère de celui des paysages normaux. Quelques carrés affichent certes 50 espèces ou plus, totalisant jusqu'à 460 territoires, mais d'autres se montrent peu spectaculaires et font baisser la moyenne. Cependant, c'est la qualité qui fait la différence. Les terrains militaires attirent davantage d'oiseaux nicheurs friands d'habitats secs et dégagés ou de biotopes humides, qui apprécient les sites pionniers ou colonisent les haies et les buissons de paysages ruraux voués à une exploitation extensive. Ces milieux sont rares dans le paysage traditionnel. C'est pourquoi bon nombre de leurs habitants se trouvent sur la liste rouge. Le suivi montre également que, par rapport au paysage normal, les terrains militaires hébergent beaucoup plus d'espèces figurant sur la liste rouge ou sur la liste des objectifs environnementaux pour l'agriculture. De plus, là où ces espèces sont présentes, le nombre de territoires



Les places d'armes sont particulièrement appréciées par les habitants des paysages prairiaux ouverts et peu intensifs, tels que l'Alouette lulu (à gauche). Y sont également très présentes les espèces telles que le Rossignol philomèle (à droite), qui affectionnent les haies et les buissons.

est également beaucoup plus élevé. Les recensements effectués en 2020/21 sur les 34 carrés kilométriques ont révélé une part notable (10,8 %) de territoires d'espèces considérées comme « en danger » (7 territoires), « vulnérables » (204) ou « potentiellement menacées » (711). Dans l'échantillonnage de référence d'un paysage normal, cette part n'était que de 7,9 %.

Parmi les espèces qui tirent particulièrement bénéfice des terrains militaires figurent les espèces des milieux ouverts telles que l'Alouette des champs et l'Alouette lulu, le Tarier des prés et le Tarier pâtre, le Coucou ainsi que les habitants des buissons et des sites rudéraux, tels que Fauvette grisette, Fauvette des jardins et Fauvette babillarde, Rousserolle verderolle,

Pouillot fitis, Pie-grièche écorcheur et Bruant jaune.

Une utilisation dosée et un entretien ciblé sont importants

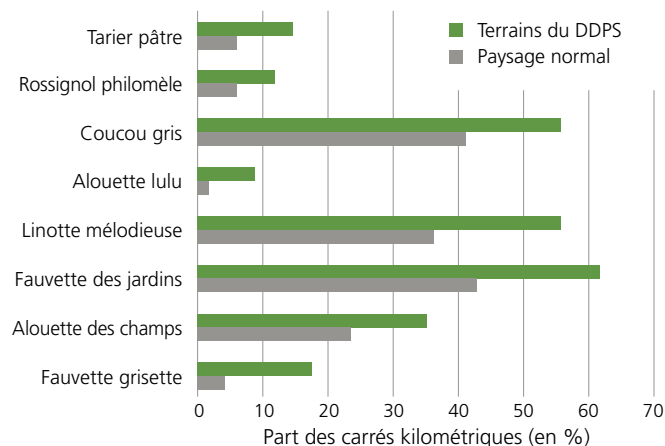
Ces différences ne sont pas dues au hasard. Sur les 25 terrains militaires du DDPS étudiés durant la période 2015-2020, la part des surfaces présentant une végétation prairiale digne de protection est nettement supérieure à celle du reste de la Suisse (32,6 % contre 8,9 %). La part des pelouses semi-sèches, par exemple, est beaucoup plus grande que la moyenne suisse (9,6 % contre environ 2,4 %). Il en va de même pour les bas-marais, les prairies calthion palustris et les pelouses caricion ferrugineae. Les prairies à fromental sont aussi toutefois le type de

milieu prairial le plus fréquent (32,6 %) sur les terrains militaires du DDPS.

Depuis l'approbation de l'initiative Rothenthurm et l'adoption de la Conception « Paysage Suisse », l'engagement de l'armée pour la protection de la nature a donné lieu à une gestion particulièrement respectueuse du patrimoine naturel. Les terrains utilisés par l'armée s'avèrent déjà exemplaires en Suisse, conformément aux exigences du plan d'action. La capacité de maintenir ce niveau élevé, même compte tenu de la concentration actuelle de l'utilisation militaire sur moins de terrains, représente un grand défi pour armasuisse. Selon la nouvelle charte de l'environnement du DDPS, des plans d'action devraient l'aider, à l'avenir, à relever ces défis.



Depuis 2012, des recensements d'oiseaux nicheurs et de plantes vasculaires sont effectués sur 26 terrains du DDPS. La figure représente les 34 carrés kilométriques sur lesquels des oiseaux sont cartographiés (en rouge). Les carrés bleus du réseau du MONiR et du MBD permettent une comparaison avec des surfaces présentant des milieux et des altitudes similaires.



Part des carrés kilométriques présentant les espèces sélectionnées. Comparaison entre les terrains du DDPS (n=34) et les carrés de paysage normal du MONiR et du MBD (n=165), Période: 2016-2020.